

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 1er décembre 2022

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mr BARBIER Koxe

Mr HERNANDEZ Frédéric a été élu secrétaire.

Délibération n° 2022-07-03 : ACHAT ET PAIEMENT DE CHEQUES PAYS BASQUE AU COEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des chèques Pays Basque au cœur à l'ensemble du personnel communal.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge l'achat des chèques Pays Basque au cœur à l'article 6232 du budget communal 2022 ;
- **PRECISE** que des crédits suffisants sont prévus à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 06/12/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 06/12/2022